

13 février 2023
Français
Original : arabe

**Groupe d'experts des Nations Unies
pour les noms géographiques
Session de 2023**

New York, 1^{er}-5 mai 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Avantages socioéconomiques, appui au développement
durable et mesures d'application des résolutions prises
ou envisagées**

**Généralisation de l'emploi des toponymes
dans les services géospatiaux numériques,
à l'appui des objectifs de développement durables**

Résumé**

La vaste superficie du Royaume d'Arabie saoudite joue un rôle déterminant dans sa diversité naturelle et contribue grandement à en façonner la culture. Par ailleurs, des coutumes et des traditions propres à chaque région se reflètent dans le caractère de la vie sociale de la population, dans les moindres détails. Naturellement, le choix des noms de lieux fait partie intégrante de cette culture traditionnelle. La carte géographique du Royaume comporte de nombreuses références à des événements auxquels ont recouru les habitants pour attribuer des noms.

Aujourd'hui, chacun sait l'importance des noms géographiques dans la documentation, la planification, les programmes de développement et les statistiques et recensements démographiques. Les noms confèrent des avantages économiques, sociaux et culturels. C'est dans cette optique que le Comité saoudien des noms géographiques s'emploie à préserver et à étayer les noms géographiques dans le Royaume, dans le cadre des mesures prises par les autorités compétentes, notamment par le Ministère des affaires municipales et rurales et du logement, dont les fonctions et compétences touchent à ce domaine. Le présent document met en évidence les éléments suivants :

* GEGN.2/2023/1.

** Le rapport complet a été établi par Ali bin Hasan Bakhit, membre du Comité national des noms géographiques. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/3rd_session_2023/ sous la cote GEGN.2/2023/94/CRP.94.



- adoption de mesures visant à attribuer aux quartiers, aux rues et aux places publiques en zone urbaine des noms tenant compte de la documentation spatiale des noms géographiques dans ces secteurs, associés à des événements historiques ou autres événements majeurs, ou constituant des repères liés à la géographie et à la topographie du lieu. Cette section met en évidence la réglementation, la législation et la gouvernance du mécanisme de choix des noms, concernant ces repères urbains, et les directives nationales qui les régissent ;
- exploitation des technologies modernes pour la diffusion géospatiale des toponymes associés à des repères urbains, tels que les noms de quartiers, de rues et de places publiques. La diffusion à l'aide de services numériques avancés vise à intégrer ces noms à des millions de processus, ce qui contribue à en généraliser l'emploi, contribuant ainsi à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, en particulier lorsque ces désignations donnent des indications permettant d'accéder à ces lieux, qui deviennent ensuite des centres d'infrastructures de grande importance pour la prestation de services publics, de services d'urgence et de maintien de la sécurité ou encore le règlement de divers problèmes socioéconomiques ou de développement. Cela favorise la prestation de services postaux, de transport et de livraison en général, conditions essentielles à des services publics numériques et de commerce électronique, ayant des effets sur toutes les couches de la société et susceptibles d'améliorer le quotidien de chacun. Le recensement et la diffusion revêtent également une grande importance pour l'aménagement du territoire, au moyen de l'établissement d'indicateurs spatiaux urbains, notamment concernant ceux relatifs aux espaces verts, aux places, aux parcs et aux lieux à usage public ou encore à la santé, à l'éducation, à l'énergie, aux sources d'eau et aux infrastructures. Cela permet également d'aider les décideurs à prendre des décisions qui rehaussent le niveau de vie et améliorent le paysage urbain dans les zones urbaines ;
- présentation de la plateforme interactive de cartographie urbaine et des mécanismes d'intégration géospatiale avec les noms géographiques, qui sont liés à diverses couches cartographiques, dans l'objectif de les documenter dans le système de services des secteurs municipal et résidentiel du Royaume, ainsi que des autres services fournis par les partenaires. La documentation des noms figure dans les contrats signés avec les prestataires de services publics, tels que l'eau, l'électricité, les télécommunications, les services postaux et autres, d'où l'importance de les intégrer dans les cartes interactives et de tenir compte du rôle fondamental qu'ils jouent sur le plan de la facilitation de l'orientation, de l'accès aux lieux et des prises de décision.